



# **Séminaire Fédéral**

Formateurs

Référents régionaux

CTS

**Animateur Poney**

**AP**

Compte rendu

Interventions et travaux

Lamotte 11 et 12 Octobre 2010



## SEMINAIRE DES FORMATEURS ET DES REFERENTS REGIONAUX

Animateur Poney AP

11 et 12 Octobre 2010 – Lamotte

---

**LUNDI 11 OCTOBRE**

Ouverture du séminaire : Bernard Pavie, Jean Pierre Blache , Régis Bouchet Laurence Caupin Lamy.

### Séance plénière

1. Intervention de Pascal Marry

Rappel historique sur les créations de diplômes fédéraux, rôle éducatif de la FFE

Rappel historique sur l'enseignement de l'équitation et de la transmission. Mise en perspective de l'avenir : La clé de l'avenir réside dans la question pédagogique et le développement vers l'ouverture à d'autres publics créer d'autres approches, d'autres stratégies. Dans le respect du cheval , du cavalier et de la sécurité place à l'inventivité et à l'imagination.

A suivre présentation N° 1

❖ Intervention de Pierre Ollivier, CTN chargé de la formation

Contexte réglementaire, inscription au RNCP

Le cadre réglementaire, les échéances et perspectives

A suivre présentation N°2

lundi 11 octobre 2010

LAMOTTE BEUVRON  
FEDERATION FRANCAISE  
D'EQUITATION

Pascal Marry

- **Les racines de l'enseignement équestre contemporain**
- **Le défi de la transmission**

## **Gaston BACHELARD**

- **Le savoir scientifique est conquis, construit, constaté**
  - **Conquis sur les préjugés**
  - **Construit par la raison**
  - **Constaté par les faits**

## **LE PLAN**

- 1) L'histoire de notre métier d'enseignants. Qui sommes nous, d'où venons nous, où allons nous.
- 2) Les évolutions récentes
- 3) Les attentes des publics et les conséquences à en tirer.
- 4) La question pédagogique, la question de la transmission, le développement des usages du cheval et des AESLT

**MERCI**

## SÉMINAIRE AP ET ATE FORMATEURS RÉFÉRENTS RÉGIONAUX ET CTS



Pierre Ollivier Lamotte 11 12 Octobre 2010

### 1) Rappel du contexte réglementaire

1. L'encadrement des APS : des professions réglementées, définition et conséquences.
2. La loi qui régit l'activité et les évolutions qu'elle a induites.
3. État des lieux des qualifications professionnelles d'encadrement des activités équestres

2

### Le cadre réglementaire de l'encadrement des Activités Physiques et Sportives en France

1) Une profession réglementée est une profession contrôlée par des lois qui en fixe les critères d'accès.

Toutes les professions d'encadrement des Activités Physiques et Sportives sont réglementées en France

=

Obligation de qualification de « l'encadrant »

=

Implique une définition des conditions de reconnaissance des diplômes d'encadrement

### Évolution de la reconnaissance des « diplômes » professionnels

• 2) La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 institue une **Commission nationale des certifications professionnelles (CNCP)** qui se substitue à la Commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

- Disparition de la procédure d'homologation

Le **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** remplace la liste des titres et diplômes homologués.

4

### L'encadrement des Activités Équestres: Des professions réglementées



Le **code du sport** précise dans sa Section 1 :

> Obligation de qualification : Article L212-1 :

I. Seuls peuvent, **contre rémunération enseigner, animer, ou encadrer** une activité physique ou sportive ou **entraîner** ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au **Répertoire National des Certifications Professionnelles**

5

### Évolution de la reconnaissance des « diplômes » professionnels

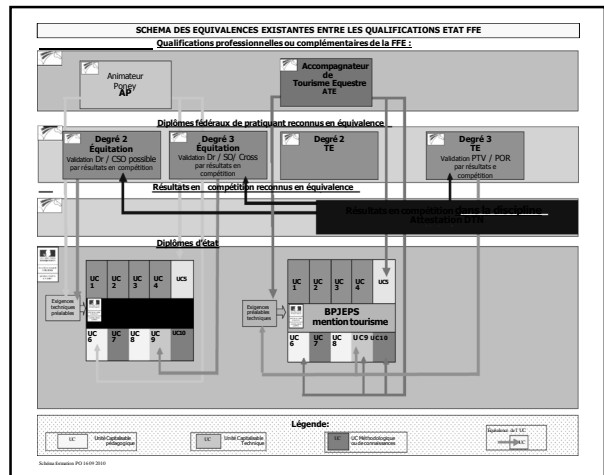
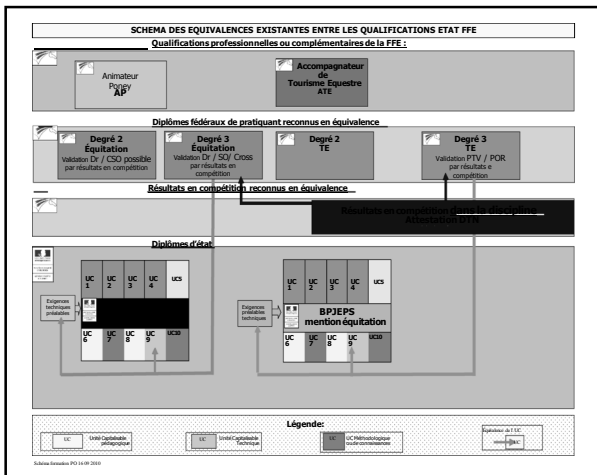
• Après plusieurs périodes de prolongation, tous les diplômes « d'encadrement » de toutes les fédérations sportives les différents diplômes et brevets fédéraux homologués ont perdu leur homologation le 27 Aout 2007 .

- Perte d'homologation = le diplôme ne permet plus de répondre à l'obligation de qualification = pas de rémunération possible

6







Merci de votre attention



❖ Intervention de Laurence Caupin Lamy

Introduction Animateur Poney

Comment se positionner en tant que formateur et employeur/évaluateur de futurs Animateurs Poneys.

- ▶ Employeur : il ne peut envisager d'employer quelqu'un qui n'aurait pas la même vision pédagogique. Embaucher un AP garantit de conserver une pédagogie ludique, de créer un projet par rapport à l'enfant sans rechercher la performance pour ne pas devenir un « mini cheval club » et de créer une vie propre au poney club.
- ▶ Evalueur : être sur le terrain permet d'avoir une image du niveau des candidats. L'entretien doit permettre de rectifier et de comprendre des erreurs commises durant les épreuves. Voir des épreuves d'animation peut aussi donner des idées nouvelles au formateur.

❖ Intervention de Katia Servais, FFE Formation

Règlement et procédures informatiques

Présentation des procédures informatiques en lien avec le règlement.

Document communiqué aux CRE OF et référents régionaux /

Contact : formation@ffe.com T 02 54 94 46 52

❖ Intervention de Régis Bouchet

Le Certificat Fédéral d'Encadrement Educatif

Le Certificat Fédéral d'Encadrement Éducatif – CFEÉ – est délivré aux personnes ayant suivi le stage de formation fédéral. Ce stage porte sur les connaissances essentielles à posséder pour assurer des fonctions d'accueil, d'encadrement et d'animation auprès d'un public d'enfants dans le cadre de séjours spécifiques sportifs avec ou sans hébergement et hors des séances de pratique équestre.

Le CFEÉ est un pré requis obligatoire pour s'inscrire à l'examen de l'Animateur Poney, si le candidat n'est pas détenteur du stage théorique du BAFA.

Exemples de thèmes abordés :

- ▶ Règles de vie en collectivité
- ▶ Sécurité et obligations réglementaires
- ▶ Mixité
- ▶ Hygiène, soins et fiches sanitaires
- ▶ Problèmes alimentaires
- ▶ Comportements des enfants
- ▶ Langage, tenue...

Le stage se déroule sur 5 jours au Parc Equestre, en demi-pension ou pension complète. Echanges, animations, tenue d'un journal de bord étayent la formation.

**Prochaine session du 4 au 8 avril 2011.**

Contact : formation@ffe.com T 02 54 94 46 52

## Séance plénière

### ❖ Intervention de Véronique Peschard

#### Équitation d'extérieur et enfant : un ouvrage, un échange

Le livre « Galops 1 et 2 de pleine nature : ton poney et toi », disponible auprès du CNTE, présente une approche de l'équitation de pleine nature spécialement conçue pour des jeunes cavaliers à partir de six ans. Ce manuel est un vrai outil pédagogique pour les enseignants et animateurs d'équitation ou pour des professeurs des écoles dans le cadre de séances d'équitation scolaire par exemple.

**MARDI 12 OCTOBRE**

## Partie spécifique séminaire AP

### ❖ Intervention de Pascal Marry

#### Introduction sur l'animation, la pédagogie par le jeu et l'AP

Les journées pédagogiques de Fontainebleau en 1976 apportent un virage pédagogique : si on ne prend pas garde à faire vivre cet héritage il disparaîtra. Le jeu est efficace et permet à l'enfant de se faire plaisir, d'apprendre et d'être autonome. La force de la pédagogie active réside dans son impact émotionnel : créer de l'émotion doit être un objectif de l'enseignement des émotions car un levier puissant de l'apprentissage et de la motivation .

Dans le jugement d'une épreuve pédagogique, il faut regarder la capacité du candidat à placer les enfants dans des situations « émotionnelle »s.

### ❖ Intervention d'Emmanuelle Schramm, CTN chargé de la compétition

#### Rappel théorique sur la pédagogie et l'apprentissage

Voir présentation Emmanuelle Schramm à Suivre

Puis travaux en atelier :

Sujet proposés

- ▶ Rédaction de la note d'orientation pour l'épreuve de pédagogie de l'AP
- ▶ Les « Galops » enfants autour de questions posées pour la création d'examens fédéraux enfants
- ▶ Établir une progression pour la formation dans le domaine de l'animation.

# Fédération Française d'Equitation



**Module 1: l'animation**

Emmanuelle Schramm



## Les compétences de l'Animation le contenu du module

- Sécurité
- Relation enseignant-enseigné
- Communication, dynamisme du groupe
- Gestion de l'espace et des déplacements
- Diagnostic
- Aménagement du milieu **ADAPTABILITE**
- Progressions et objectifs
- Examens fédéraux
- Emotions et appréhensions
- Méthodes pédagogiques

2



## Le projet éducatif de la FFE

- Favoriser une vie en société harmonieuse, respect de l'autre, des animaux, du milieu naturel
- Favoriser la rencontre jeunes /adultes
- Intégrer les bienfaits des activités physiques dans son hygiène de vie
- Développer les sens des responsabilité et de l'engagement
- Donner le goût de l'effort avec le sentiment du plaisir

3



## 4 objectifs transversaux permanents pour l'Animateur

- Epanouissement et Autonomie
- Individualisation
- Auto évaluation
- Sécurisation

La recherche de ces objectifs est présente à chaque intervention

4



## Des préalables incontournables

- Connaître son public :  
Les étapes de développement  
Les motivations  
Les besoins  
Les mécanismes d'Apprentissage
- Connaître et adhérer aux valeurs portées spécifiquement par l'Equitation
- Disposer de l'indispensable partenaire, le poney

5



## LES OUTILS PEDAGOGIQUES

Ils mettent en adéquation les objectifs éducatifs et les objectifs d'acquisition des compétences équestres:  
Etre en confiance, Avancer, Tourner, s'Equilibrer, Prendre en compte l'intégrité du poney

La mise en situation:

- Le jeu, l'aménagement du milieu
- Plaisir, motivation, apprentissage facilité, action, autonomie, confiance
- Pédagogie différenciée

Des outils fédéraux facilitant : Equifun et Pony Games.

6



## Protéger et faire vivre les acquis pédagogiques

Détenteur de la « culture poney », le formateur est en charge de sa transmission au travers de la formation des enseignants ou des animateurs. Il en est l'essentiel voire l'unique vecteur.

Non négociable pour l'AP:

- une pédagogie: active
- Un outil : le jeu

7



## La problématique de l'Animateur Poney

- Avoir un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif FFE pour l'équitation sur poney: L'enfant acteur dans le cadre d'une pédagogie ludique non directive.
- Tenir compte des exigences économiques
- Répondre aux attentes techniques
- Introduire les notions de respect du poney et de responsabilisation

8



## Attention

Un objectif réellement éducatif peut sembler s'opposer à l'objectif économique:

Par exemple, aider à grandir c'est à terme, aider à quitter le Poney Club

9



## Résister aux lieux communs

- Le jeu ne s'oppose pas à la technique
- Le plaisir ne s'oppose pas à l'effort

10



## Groupes de travail

- Note d'orientation pour l'évaluation
- Programme de formation du candidat à l'AP
- Propositions pour des galops enfants

11

**merci de votre attention**



## Synthèse des travaux en atelier

### ➤ Les Galops Enfants - Groupe 1

Le passage des examens se fait généralement au rythme d'un diplôme par an.

Or ce rythme n'est pas toujours adapté, le niveau Galop 1 peut être acquis avant un an et le niveau Galop 3 mettre plus de 3 ans.

Si on se réfère à l'âge des enfants, il faut pouvoir proposer des étapes à des enfants de moins de 6 ans.

### **Les idées proposées**

- Le badge : (comme chez les scouts) par thème de compétence : vie au club, soins, sécurité, entretien, alimentation, et à poney par disciplines.

Ces badges pourraient être acquis lors de journées ou de demi-journées, au cours de l'année où à l'occasion d'événements. Passage possible sous forme de jeu (cartes illustrées ou à ordonner...).

Les badges seraient réunis dans un livret, sur un tableau, ou / et à coudre sur le blouson du Club ou son tapis de selle personnel.

Il faudrait prévoir une équivalence avec le Galop 2 pour les sorties en compétition pour éviter une dévalorisation – œil parental.

Couleur des badges selon le niveau d'expertise ?

- Les « Permis Poney B, C et D ».

Quand un enfant veut changer de catégorie de poney il doit pouvoir en autonomie le seller, brider, monter et curer les postérieurs.

- Insister sur le Poney Partenaire : mieux le connaître, le respecter concrètement, emplois des aides : notion de justice / injustice à laquelle les enfants sont très sensibles
- Une catégorie chaînon manquant : pour les cavaliers de 10 à 12 ans on a des poneys de 1m08 à 1m20. En A1 les enfants sont trop grands et ...quelques poneys aussi.
- Pourquoi encore des poneys dans les épreuves Club dans les disciplines olympiques ? Tant que cela sera possible on aura des paddocks dangereux et des parcours inadaptés.

### ➤ Les Galops Enfants - Groupe 2

- Pour le Galop 1, l'âge des enfants est le plus souvent 6 – 7 ans.

En moyenne cela correspond à une année scolaire d'équitation.

Le niveau demandé correspond à la réalisation d'un jeu type jeu de la circulation au trot et autoroute au galop, « être capable de jouer au jeu de la circulation ».

- Il est nécessaire actuellement d'adapter la théorie des Galops 1 et 2 aux enfants. Donc utile de prévoir des contenus adaptés dans les dispositifs spécifiques enfant

Pour les enfants, envisager la création de trois niveaux en se basant par exemple sur les diplômes de Cavalier de bronze, d'argent et d'or. Chaque niveau serait divisé en trois évaluations (trimestrielles) récompensées par un système de flots avec une remise de diplôme au terme des trois évaluations.

Il est important que ces niveaux apparaissent sur la licence.

Pour les tout petits, en dessous du Galop 1, il faut axer sur les soins et la sécurité. Il faut associer et faire le parallèle entre la formation des cavaliers et la formation des animateurs Poney.

Il est important de justifier nos choix pédagogiques aux parents.

Il est nécessaire de proposer une filière d'examens qui ne concurrencent pas les Galops et d'envisager des équivalences.

Cette filière doit être échelonnée en plus d'étapes avec des échéances au trimestre – ou autre – et qui permet de donner une grille de progression pour les stagiaires AP.

➤ **Évaluation de l'épreuve Pédagogique – Groupe 3**

Les compétences attendues sont :

- Sécurité = incontournable. Maîtrise de l'espace, du temps, du groupe et de la cavalerie.
- Animation = incontournable. Capacité à proposer une situation stimulante et génératrice d'émotion et de plaisir. Adaptabilité.

Le candidat doit faire preuve de charisme, d'une bonne présentation, d'une bonne relation avec les enfants et d'une bonne attitude.

- La technique : il doit y avoir adéquation entre objectif / jeu / public / progression / éveil des sens et consignes techniques.
- Entretien : capacité à s'auto évaluer, justifier ses choix, proposer des solutions.

Il faut hiérarchiser ce qui est essentiel.

➤ **Évaluation de l'épreuve Pédagogique – Groupe 4**

- le candidat doit utiliser un vocabulaire technique et général adapté à l'âge des enfants. Les explications des situations de jeu doivent être comprises par les enfants. L'Animateur doit capter l'attention.
- Pertinence des placements et des contacts.
- Perception par l'Animateur de l'attention des enfants.
- La séance doit comporter des temps de pratique individuelle.
- L'animateur doit mettre en place un aménagement qui favorise l'autonomie. Il utilise du matériel pédagogique et adapte l'aménagement en cours de jeu.
- L'utilisation d'une pédagogie active et ludique est incontournable – il faut redéfinir le terme « jeu » qui peut prendre des significations différentes.
- Il faut une bibliographie destinée aux formateurs. Au delà des publications spécifiques Equitation
- Il faut évaluer la dynamique et la gestion du groupe ainsi que l'engagement des enfants, l'adaptation et la remédiation, la gestion de la réussite et de l'échec, la prise en compte des enfants et les échanges, et la prise en compte de la dimension éducative.

➤ **Évaluation de l'épreuve Pédagogique – Groupe 5**

Note d'orientation concernant les compétences attendues chez l'Animateur Poney sur la séance d'animation. Il devra conduire sa séance en utilisant une méthode pédagogique par le jeu.

Il devra notamment :

- Proposer une progression logique dans sa séance
- Optimiser une activité dynamique des cavaliers
- Mettre en place l'aménagement du milieu et/ou des situations permettant de développer les habilités techniques des cavaliers
- S'adapter en fonction du déroulement de la séance et de l'évolution des cavaliers.
- Assurer la sécurité en permanence et le respect des poneys.

➤ **Proposition d'un plan de formation – Groupe 6**

Formation échelonnée sur 4 grandes périodes successives.

1. Appropriation de la structure d'accueil et de son projet pédagogique.

Vivre des situations d'animation et identifier la construction et la structure de la séance.

Être sensibilisé à la sécurité.

Prendre connaissance de la cavalerie.

2. Découverte pédagogique.

Imaginer et concevoir des séquences d'animation qui seront conduites par le formateur ou une tierce personne.

Observation et critique d'une séquence.

3. Intervention pédagogique.

Conduite de séquences d'animation.

Sensibilisation à la participation et à l'implication des publics.

Evaluation de la satisfaction – repérage de signes pertinents.

Gestion de la sécurité – notion de la prise de risques.

Appréhender des publics différents.

Conception et conduite de situations de pratique en vue du développement de nouvelles habiletés.

<b>Séance plénière</b>
------------------------

❖ Intervention de Constance Popineau, FFE Ressources

❖

Contrats de formation

*Voir présentation à suivre*

Après la présentation, échanges sur des cas particuliers rencontrés par les formateurs.

Le service Ressources apporte des conseils et des informations juridiques aux adhérents de la FFE.

Contact : [ressources@ffe.com](mailto:ressources@ffe.com) T 02 54 94 46 21

**Conclusion du séminaire : Laurence Caupin Lamy**

## La contractualisation de la formation



Constance Popineau FFE Ressources

1



## Contractualisation de la formation

- I – Elève salarié d'une formation en alternance
- II – Elève client d'une formation payante

2



## Contractualisation de la formation

- I – L'élève salarié
  - Contrat de professionnalisation
    - Alternance en centre de formation
    - CERFA
    - Employeur assujetti à la taxe sur la formation
  - Exclusion du contrat d'apprentissage pour AP et ATE



## Contractualisation de la formation

- II – L'élève client
  - Contrat de formation payante ou contrat de formation professionnelle continue
    - Relation acheteur de formation / prestataire de formation
    - Contrat et déclaration
    - Facturation

4